

### *Initiatives parlementaires*

Ainsi, au lieu de faire en sorte que les décisions des gestionnaires soient prises en toute équité et en fonction de règles strictes, ce projet de loi fera en sorte que les gestionnaires auront plus de pouvoirs et qu'ils pourront prendre des décisions encore plus inéquitables.

De plus, ce projet de loi prévoit des mécanismes pour atténuer encore davantage la responsabilité des gestionnaires, au lieu de l'augmenter. Pire encore, il s'attaque à la sécurité d'emploi des travailleurs du secteur public. Ce qui inquiète le plus les travailleurs, ce qui influe le plus sur leur comportement au travail, sur leur efficacité et sur l'intérêt qu'ils portent à leur milieu de travail et à leurs tâches, c'est l'incertitude qui prévaut actuellement. Susciter encore plus d'incertitude dans la fonction publique, c'est rendre un mauvais service aux employés et à leur famille, à la fonction publique elle-même et, en définitive, aux bénéficiaires de ces services que sont les Canadiens. Monsieur le Président, on ne gagne rien à rendre les fonctionnaires plus insécures.

Ces employés qui, après tout, connaissent mieux leur métier que quiconque, qui savent ce qu'il faut faire dans leur domaine pour améliorer le service à la population, ne demandent pourtant pas grand-chose. Ils sont contre cette mesure législative. Ils souhaitent que l'on s'attaque aux vrais problèmes de la fonction publique. Ils veulent, à juste titre, pouvoir avoir leur mot à dire, comme c'est le cas dans le secteur privé, au sujet, entre autres, de la dotation, de la classification et du déploiement des effectifs. Ce sont des demandes tout à fait raisonnables et le gouvernement devrait s'empresse d'y satisfaire.

En outre, ils veulent un bon système d'arbitrage pour régler leurs griefs concernant la dotation, la classification et le déploiement, par exemple. Voilà une autre demande on ne peut plus raisonnable. Il est évident qu'il faut faire en sorte que leurs postes ou leurs lieux de travail ne puissent être modifiés arbitrairement et cela suppose un mécanisme pour vérifier que toutes les mesures prises sont équitables.

Ils veulent que l'on mette un terme à la sous-traitance. Et cela, pour deux raisons: d'abord, elle compromet leur sécurité d'emploi et leurs possibilités d'avancement, entre autres—il est donc normal que cela les inquiète; ensuite et surtout, comme ils l'ont fait valoir tellement souvent, le recours à la sous-traitance a marqué une détérioration du service au public et, très souvent, semble entraîner un dédoublement des coûts, ce qui ne représente aucune économie. Si le gouvernement recourt à la sous-traitance pour épargner de l'argent, il fait manifestement fausse route et il n'est même pas disposé à faire la preuve des avantages économiques de la formule.

Nous ne pouvons que nous inquiéter du manque de transparence quant aux résultats de toute étude que le gouvernement aurait pu mener sur la rentabilité de la sous-traitance.

• (1700)

Bref, le gouvernement s'en prend encore une fois aux fonctionnaires plutôt que de les encourager à bien faire leur travail. Je crois que dans tout le pays et non seulement dans la fonction publique, on est clairement pour le rejet de ce projet de loi.

[Français]

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 17 heures, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

---

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### L'ENVIRONNEMENT

#### PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de modifier la constitution de façon à reconnaître le droit de toute personne, au Canada, de jouir d'un environnement sûr et sain.

—Monsieur le Président, en m'inspirant des paroles de Saint-Exupéry, je dirai que notre environnement ne nous est pas légué par nos ancêtres, mais que nous l'empruntons de nos enfants. Nous avons la responsabilité, tous et chacun, d'agir en bons gestionnaires de l'environnement, pour le bien des générations futures. Nous avons cette responsabilité en tant qu'individus. Il nous faut examiner notre mode de consommation, les choix que nous faisons quotidiennement. Cette responsabilité nous incombe aussi collectivement, dans la façon dont nous favorisons un mode de vie et d'épanouissement qui préserve et améliore notre environnement.

Cette responsabilité incombe aussi aux gouvernements, tant municipaux, régionaux et provinciaux que fédéral. Quel que soit le tracé de nos frontières politiques, l'environnement déborde ces frontières. La responsabilité du gouvernement fédéral est plus grande que la somme de toutes ses parties, ces parties n'étant que des inventions historiques et politiques—je parle des circonscriptions fédérales, des villes, des régions et des provinces.